



## Probleme avec culture et formation

Par **mimi16**, le **03/04/2013** à **19:43**

Bonjour j'ai un problème avec culture et formation il me demande de payer 1599 euros pour une formation que je n'ai jamais commencer et que je n'ai jamais voulu je leur ai demander de me renvoyer de la documentation j'ai du payer cette documentation et maintenant il me demande de payer le reste j'ai eu un certain contentieux Chantal Levan qui m'a contacter puis a passer 6 voir 7 mois ou je n'ai pas eu de nouvelle car je ne donner pas suite a ses mail et appels et maintenant c'est une Mme Thuilliez contentieux aussi qui prend la relève que dois je faire car je ne peux pas payer cette somme et je ne veux pas car je n'ai rien demander.

Quelqu'un pourrai m'aider?

Merci a ceux et celles qui me répondrons et pourrons surtout me dire se que je doit faire.

Par **pat76**, le **04/04/2013** à **16:46**

Bonjour

Vous aviez reçu un contrat en deux exemplaires par courrier recommandé et vous en aviez retourné un signé de votre main par courrier recommandé?

Vous avez envoyé une lettre de résiliation?

Vous recevez des demandes de paiement par lettre simple?

Par **mimi16**, le **04/04/2013** à **19:34**

Bonjour tous ces fait par internet je n'ai pas retourner de contrat par courrier et je n'ai jamais reçu de recommander de leur part oui j'ai reçu des lettre simple mais maintenant c'est soit par mail soit il m'appel ou me renvoie des sms pour que je les rembourse

Par **mimi16**, le **04/04/2013** à **19:37**

oui je leur ai renvoyer en lettre recommander une lettre de résiliation mais ils prétendent que c'est trop tard que je ne suis plus dans le délai que j'étais encore dans le délai d'arrêter.

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **15:51**

Bonjour mimi

Si vous n'avez jamais reçu de contrat par lettre recommandée avec avis de réception, laissez Culture et Formation avoir des frais de timbres et ne répondez plus ni aux courriers que vous recevez (surtout si ce sont des lettres simples) encore moins aux mails et refuser de discuter au téléphone concernant les demandes de paiement.

Laissez du temps au temps Culture et Formamtion n'ayant pas respecté les articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance en cas de procédure en justice à laquelle Culture et Formation ne s'aventurera pas, vous pourrez faire prononcer la nullité du contrat par un juge.

Ne versez pas un seul centime d'euro et ne cédez pas aux menaces qui pourraient vous être faites (intervention d'un huissier pour saisie de vos revenus ou de vos biens) ce sera du bluff.

N'effacez pas les sms, gardez bien tous les mails et notez le jour et l'heure des appels téléphoniques cela vous permettra d'avoir les preuves du harcèlement motal dont vous êtes victime de la part de Culture et Formation et vous pourrez alosr engager éventuellement une procédure en justice contre l'établissement d'enseignement à distance pour harcèlement moral.

Par **nina06**, le **06/05/2013** à **18:32**

Bonjour PAT76,

D'après ce que j'ai lu dans les forums vous êtes un pro!!!!Es que vous pouvez m'aider s'il vous plait ? J'ai un problème avec Distancia :'(

Par **pat76**, le **16/05/2013** à **18:12**

Bonjour Nina

Vous pouvez m'expliquer votre problème avec Distancia, par message privé si vous le désirez.

Par **m00uha**, le **22/10/2013** à **12:33**

Bonjour, j'ai aussi des problèmes avec culture et formation. J'ai résilié mon contrat car je ne pouvais plus assumer mon travail la formation et mes problèmes de santés. J'ai donc fait un courrier sans réponse immédiate alors j'ai fait opposition sur mon compte pour tout prélèvements de leurs part. A la suite de l'opposition ils m'envoient un courrier me disant que je leurs doit 30% de la formation (que je n'ai pas faite). Je pensais rentrer dans le cas de l'article stipulant dans mon contrat "Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité" Mais lors que je les est au téléphone ils me disent que je ne renrte pas dans ce cas ou alors qu'il fallait prevenir avant de résilier le contrat.

Je ne sais plus quoi faire, je recois des courriers et maisl en permanance, et ils me harcelent au téléphone me disant que je n'ai pas le choix de payer. Sauf que je ne peut pas les payer car maintenant je suis au chômage et n'ai plus de revenu régulier, je n'ai pas cette somme qui est de 425.80e

Par **nina06**, le **22/10/2013** à **14:58**

Bonjour,

Moi aussi je suis passée par là et hier j'ai reçu une lettre de FINREC. C'est du harcèlement il faut vraiment porter plainte pour qu'ils arrêtent d'arnaquer les gens comme ça

Par **debo29**, le **15/12/2014** à **19:18**

bonjour j ai le meme probleme avec cultur et formation etant malade je n arrive pas a suivre ma formation je les ai prevenu par telephone j ai fai opposition sur mes prelevement il me harcele par telephone je ne repond meme plu.

Par **juju9**, le **14/06/2017** à **13:09**

Bonjour j'ai un problème avec culture et formation je me suis inscrit dan cette formation parce que j'avais pas travail.j'ai un enfant.j'ai fait l'inscription par internet 'arrivé a suivre les cours seul sans proff du coup au bout deux moi je fait opposition sur mon compte pour qu'ils

puissent pu faire prélèvement sur mon compte...j'ai téléphoné a culture formation que je plus payé la formation j'ai beaucoup difficulté a comprendre c'est raison pour laquelle je voulais plus j'habite à la réunion et ils m'ont envoyé des courriers de bureau juridique contentieux en disant que je leurs devait payé 1292.00€ beaucoup de courrier de ceux genre là! J'ai pas répondu a leur menace jusqu'a présent car j'avais peur le temps d'essayer de trouver l'argent. Ce matin je reçoit une lettre de financière de recouvrement en disant que j'ai 48h pour leur remboursé plus plus lesffrais de 5.40 € en avis de depot d'injonction de payer! Que dois-je faire maintenant????? Je dors plus, je mange plus a cause de sa!!!! Il quelqu'un m'aide svp?